MARTIN

DESSERT

Code : 1849-48

MI-CUIT À L'ÉRABLE

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

Pour 1 gâteau (120 g) / Per 1 cake (120 g)

Calories 490		% Daily Value* / % valeur quotidienne*
Fat /Lipides	25 g	33%
Satured / Saturés	13 g	67%
+Trans / Trans	0.3 g	
Carbohydrates / Glucide	59 g	
Fibre / Fibres	0 g	0%
Sugars / Sucres	44 g	44%
Protein / Protéine	8 g	
Cholesterol / Cholestérol	120 mg	
Sodium / Sodium	70 mg	3%
Potassium	175 mg	4%
Calcium	100 mg	8%
Iron / Fer	1.25 mg	7%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Chocolat blanc (sucre, beurre de cacao, lait entier en poudre, lécithine de soja, extrait naturel de vanille), Œuf entier liquide, Sucres (sucre, fructose, sirop d'érable), Farine de blé, Crème (crème, lait, cellulose microcristalline, carraghénine, gomme de cellulose), Huile de canola, Glycérine, Arôme naturel, Chocolat au lait (sucre, beurre de cacao, chocolat non sucré, substances laitières, lécithine de soya, extrait de vanille)

Contient : Soya, Lait, Œuf, Blé
Peut contenir : Sulfites, Orge, Avoine

Informations techniques

Spécifications physiques :
- Hauteur du produit : 1.50" +/- 1/8
- Dimension de la portion : 2.75" +/- 1/8
- Poids portion : 120 g

Spécifications d'emballage :
- 20,00 portion(s) / boite
- 1,00 boite(s) / caisse
- 2,73 KG poids de caisse brut
- 2,40 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :
- 8,00 caisses / rangée
- 16,00 caisses de haut
- 128,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :
Décongeler à 4°C pendant 3 hres environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 6 hres environ (boite)

Durée de vie du produit :
12 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :
5 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :
1- Produit congelé: Enlever le papier et chauffer 20 à 25 secondes au micro-ondes. Laisser reposer 2 minutes avant de servir. *Ne pas décongeler avant de préparer. Ne pas recongeler le produit une fois décongelé.*

PEANUT FREE • SANS ARACHIDES

Règlementation :
Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)

Révision 27/02/2023
Version 1